

RESIDENCE DU RUANDA  
Territoire de Ruhengeri.

Ruhengeri, le 4 juillet 1947

n° 555/Sec.

*Jeanne* *Copie*  
Monsieur le Gouverneur,

Objet: Honneurs à rendre

En réponse à votre lettre n° 2895/Cab. du 18 juin 1947,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que l'église de  
Ruhengeri, ne posséde pas de cloches.

L'Administrateur Territorial a.i.  
WILLEMS

*Min*  
à Monsieur le Gouverneur du R.U. à USUMBURA  
Copie P.I. à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI



TERRITOIRE

USUMBURA.

DU

RUANDA-URUNDI

N° 2895 / Cab.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du .....

Annexe

OBJET:

Voyage de S.A.R. le Prince Régent.

TRANSMIS copie pour information

à : Monsieur le Commandant de la F.P. à USUMBURA.  
Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.  
Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.  
Monsieur l'Administrateur Territorial à KISENYI,  
qui se conformant au dernier paragraphe prendre toutes dispositions avec la ou les missions de son territoire.

idem pour l'Administrateur Territorial à RUHENERI.  
idem pour l'Administrateur Territorial à NYANZA.  
idem pour l'Administrateur Territorial à ASTRIDA.  
idem pour l'Administrateur Territorial à NGOZI.  
idem pour l'Administrateur Territorial à MURAMVYA.  
idem pour l'Administrateur Territorial à USUMBURA.

Usumbura, le 18 juin 1947,  
Le Gouverneur du Ruanda-Urundi a.i.  
L.LARDINOIS,

*Lardinois*  
Commissaire Provincial.

CONGO BELGE  
CABINET DU GOUVERNEUR  
GENERAL.

N° 233/Cab.

Léopoldville, le 13 juin 1947.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les honneurs militaires doivent être rendus, à l'arrivée et au départ de S.A.R le Prince Régent, par toutes les troupes de la garnison.

Dans les localités où la chose est possible il sera tiré, à l'arrivée et au départ, une salve de 51 coups de canon, sauf à Léopoldville où la salve sera de 101 coups de canon.

Au moment de l'arrivée de S.A.R. les cloches des églises et des temples sonneront. Dans les centres où une salve d'honneur sera tirée, le début de la sonnerie des cloches sera marqué par la 1ère coup de canon.

Pour le Gouverneur Général,

Sé/PETILLON,

A Monsieur le Gouverneur  
de et à

U S U M B U R A.